



RÈGLEMENT GÉNÉRAL BROCANTE – VIDE GRENIER

- Les frais de participations sont fixés à 3,50 € le mètre linéaire pour les deux premiers mètres minimum obligatoire (soit 7,00 € pour 2 mètres linéaire).
- Le mètre linéaire supplémentaire est fixé à 3,00 € / mètre.
- En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'OSASC, exception faite des cas où la force majeure est établie.
- Aucune marchandise neuve n'est admise sur les stands. Les ventes d'animaux, d'armes à feu ou explosifs et nourritures sont interdites (à l'exception des organisateurs).
- Chaque exposant est responsable de son stand, dont il conserve la garde juridique en cas de perte, vol, destruction ou tout autre préjudice causé au matériel, marchandises et objets divers et ce, durant toute la période de la Brocante.
- L'installation des stands se fera à partir de 6h30 via le balisage présent (par la ruelle du charron). A partir de 8h00, les véhicules devront libérer le site de la Brocante. La brocante sera ouverte aux visiteurs à partir de 8h00 jusqu'à 18h00 (sauf intempéries).
- Aucun véhicule ne pourra rester sur les stands pendant la durée d'ouverture aux visiteurs.
- Les stands ne doivent pas déborder des emplacements prévus par l'organisateur conformément à votre réservation. Ils ne doivent en aucun cas empiéter sur la chaussée afin de laisser le passage pour les véhicules de secours.
- Si vous souhaitez être placé devant chez vous ou à un lieu précis, votre demande sera prise en compte dans la mesure du possible.
- Les exposants doivent nettoyer la place qu'ils ont occupés avant leur départ. Il n'est pas prévu de ramassage d'ordures.

Retournez votre réservation complétée avec votre règlement par espèces ou chèque à l'ordre de l'OSASC, en mairie ou via les moyens de communication ci-contre.

Réservation possible via Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/office-municipal-des-sports-et-des-activites-culturelles/evenements/brocante-2026>

J'atteste sur l'honneur être (cocher votre situation) :

☐ Assujéti à la taxe professionnelle au titre des activités de brocanteur n°RC (joindre photocopie KBis de moins de 3 mois).

☐ Vendeur occasionnel et ne pas avoir fait plus de 2 brocantes sur l'année

Je déclare avoir pris connaissance du règlement général

Fait le : A :

Signature :